



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 02 avril 2024.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2024
4. Vote du Budget primitif 2024
5. Nouveaux statuts du SIVU d'Achenheim
6. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 19h30.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 18 mars 2024.

3. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2024 :

Par délibération du 03 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

TFPB : 30,81 %

TFPNB : 53,91 %

THRS : 11,33%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent, décide de modifier le taux d'imposition 2024 par rapport à 2023 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de maintenir les autres taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023.

La fiscalité 2024 est fixée comme suit :

TFPB : 30,81 %

(part communale : 17,64 + part départementale : 13,17)

TFPNB : 53,91 %

THRS : 12,33 %

(application de la majoration spéciale prévue à l'article 1636 B sexies du CGI)

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M 57 de l'exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 25/2023 du 04 décembre 2024, portant sur la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU le décret N° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'arrêté du 23/12/2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présent, adopte le budget primitif 2024,

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **368 400,33 €**

- Section d'Investissement : **228 026,87 €**

5. NOUVEAUX STATUTS DU SIVU D'ACHENHEIM :

Le Comité Directeur du SIVU d'Achenheim envisage de se doter de nouveaux statuts.

Un projet a été adopté lors de la séance de ce Comité Directeur en date du 27 janvier 2024. Le document a été diffusé aux élus avec l'invitation pour en prendre connaissance. Le maire rappelle les divers articles de ce projet et met au débat.

Les élus échangent quant à la rédaction et la clé de répartition entre les communes du SIVU. Figer la base de remboursement au moment de la souscription de l'emprunt pour les remboursements ultérieurs, n'est pas logique. Elle devrait pouvoir s'adapter en tenant compte de l'évolution de la population, des élèves scolarisés, voire d'une carte scolaire modifiée.

Certains élus soulèvent que la part de l'habitant devrait diminuer avec l'augmentation de la population.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas approuver les statuts et demande une nouvelle rédaction pour définir notamment une autre clé de répartition, plus juste.

6. DIVERS :

- Le Maire rend compte de la réunion avec MUC HABITAT.
- Demande de reconduction pour l'année 2024-2025 (tous les 3 ans) de la dérogation de l'enseignement sur 4 jours à l'école maternelle & primaire. Cette reconduction soumise au vote des membres du conseil d'école.
- Le maire informe du RDV en mairie le mercredi 10/04 avec les services de l'ATIP (conformité), l'avocat de la commune au sujet du PC 067 181 23 R0002.
- Réflexion sur le stationnement anarchique rue principale avec un premier contact vers l'unité technique de Wasselonne pour conseils.
- Plan communal de Sauvegarde : un article sera rédigé dans le bulletin communal pour informer les habitants de la consultation du DICRIM « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » sur le site internet de Händsche.
- Le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux idées d'articles du bulletin communal et de transmettre textes & photos à Louise et Stéphanie pour l'insertion. Il est prévu de commencer semaine 15 avec distribution prévue durant le week-end du 19/05 (Pentecôte).
- Transmission Devis M KUBE et sollicitation à la commission animation pour proposer un choix d'aménagement de jeux d'un montant de 8 000 € env, qui sera présenté lors d'un prochain CM.
- RDV samedi 13/04 à 8h30 pour finitions lasure aire de jeux avec Katia, Bernard, Alain, Jacques
- Transmission planning des permanences des Elections Européennes du 09/06/2024.

Un dernier tour de table permet de rendre compte de la marche à suivre (communication à ES, via DREAL puis LPO) transmise par Vincent par rapport à l'installation de la cigogne à Handsche.

Annexe point 4 : BP 2024 & projection

Annexe point 5 : délibération Ittenheim+ courriel + statuts SIVU

Annexes point divers : - devis M KUBE, permanences élections européennes

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h30, en remerciant les conseillers de leur participation active.